|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/83 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale19 octobre 2022FrançaisOriginal : anglais et français |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts sur le Règlement annexé
à l’Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarante et unième session**

Genève, 23-27 janvier 2023

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire
de la quarante et unième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*, [[3]](#footnote-4)\*\*\*

 qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève,

 du lundi 23 janvier 2023 à 10 h au vendredi 27 janvier 2023 à 12h00.

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Élection du bureau pour 2023.

3. Questions découlant des travaux d’organes des Nations Unies ou d’autres organisations.

4. Mise en œuvre de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) :

 a) État de l’ADN ;

 b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences ;

 c) Interprétation du Règlement annexé à l’ADN ;

 d) Formation des experts ;

 e) Questions relatives aux sociétés de classification.

5. Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN :

 a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN ;

 b) Autres propositions.

6. Rapports des groupes de travail informels.

7. Programme de travail et calendrier des réunions.

8. Questions diverses.

9. Adoption du rapport.

1. \* Des annotations à l’ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.2/83/Add.1. Toute proposition d’amendement ou autre document doit être soumis en anglais, français ou russe au secrétariat de la CEE-ONU ou en allemand à la Commission centrale pour la navigation du Rhin avant le 28 octobre 2022. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Par souci d’économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports durables de la CEE website : <https://unece.org/info/Transport/Dangerous-Goods/events/370093>. À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (nadiya.dzyubynska@un.org). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (porte 40, deuxième étage, bâtiment E, Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-3)
3. \*\*\* Les délégués sont priés de s’inscrire en ligne avec système d’enregistrement en ligne Indico (https://indico.un.org/event/1002032/). À l’arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge d’identification à la Section de la sécurité et de la sûreté située à la Villa Les Feuillantines, Avenue de la Paix 13, 1211 Genève 10, heures d’ouvertures de 8h00 à 16h45. En cas de difficulté, veuillez contacter le secrétariat par téléphone (ext. 73036). Pour une carte du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles, voir le site web (www.unece.org/practical-information-delegates). [↑](#footnote-ref-4)